

PRÉAVIS DU COMITE DE DIRECTION NO 04/16

Demande d'adhésion de la commune de Syens à l'ASIJ

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Introduction

La commune de Syens (env. 140 habitants) fait partie de deux associations sur deux périmètres distincts :

- Réseau APERO (Accueil petite enfance région Oron) pour le parascolaire et préscolaire (les communes membres de l'APERO font en général partie de l'ASIJ)
- AISMLE (Association intercommunale scolaire de Moudon-Lucens et environs) pour le scolaire (les communes membres de l'AIMSLE font toute partie du réseau ARAJ (Association du réseau d'accueil de jour Broye-Vully), hormis la commune de Syens)

Après concertation avec l'ASIJ et l'AIMSLE, la commune de Syens a écrit à la DGEO (Direction générale de l'enseignement obligatoire), le 23 octobre 2015, lui faisant part de son souhait de regrouper la gestion du scolaire, du préscolaire et du parascolaire.

Un mandat du DFJC (Département de la formation, de la jeunesse et de la culture) a autorisé un groupe de travail à proposer une variante à 3 établissements scolaires sur l'aire de recrutement de l'AIMSLE et de l'ASIJ, conformément aux dispositions légales. Comme la majorité de la population est plus orientée du côté de l'ASIJ, la commune de Syens a décidé de quitter l'AIMSLE pour rejoindre l'ASIJ.

Information

Le 17 février 2016, le Syndic de Syens, M. Alexandre Georges ainsi que la conseillère municipale responsable du dicastère des écoles, Mme. Isabelle Lorenz sont venus présenter le projet d'adhésion de leur commune, en séance du comité de direction. La DGEO a validé la proposition. Il ne reste plus qu'à obtenir l'aval du Conseil intercommunal de l'ASIJ pour que Syens puisse officiellement en faire partie dès la rentrée scolaire 2016. Cet objet n'a pas besoin d'être soumis aux divers législatifs des autres communes de l'ASIJ.

À la rentrée scolaire 2016, il y aura 10-12 enfants qui seront scolarisés au sein de l'EPS du Jorat. Les 4 enfants qui seront en dernière année (11^e) termineront leur scolarité à Moudon. À cet effet, un contrat de droit administratif entre l'ASIJ et l'AIMSLE sera conclu.

ASIJ - ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE DU JORAT

Siège : 1083 Mézières

Pour les transports, les enfants de 7-11e prendront la ligne 62 et pour les plus petits, les bus scolaires s'arrêteront à Syens, qui se trouve déjà sur leur trajet actuel.

Au niveau des classes, la Direction a la possibilité d'accueillir les enfants de Syens au sein de l'EPS du Jorat.

Un délégué de la Municipalité de Syens rejoindra le comité de direction de l'ASIJ et les statuts seront modifiés en conséquence et soumis ultérieurement au Conseil intercommunal.

L'entrée de la commune de Syens au sein de l'ASIJ n'engendrera pas des coûts importants pour celle-ci. Par contre les investissements en cours et futurs seront supportés par un partenaire supplémentaire.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Comité de direction a l'honneur, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de prendre la décision suivante :

Le Conseil intercommunal de l'ASIJ :

- vu le préavis 04/16 du Comité de direction,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

D'accepter l'adhésion de la commune de Syens au sein de l'ASIJ

Le présent préavis a été approuvé par le Comité de direction dans sa séance du 13 avril 2016


Le Président
E. Cherpillod

Au nom du Comité de direction


La Secrétaire
F. Blanc

Délégué responsable : Olivier Kaeser et Etienne Cherpillod